

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 03161

Numéro SIREN : 887 777 118

Nom ou dénomination : 23B CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2020 sous le numéro de dépôt A2020/021619

23B Conseils,  
Société par actions simplifiée  
au capital de 3 000 euros  
Siège social : 23 rue des sports, 31770 Colomiers  
887 777 118 RCS Toulouse

Procès verbal  
de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
des actionnaires du 9 octobre 2020

Le vendredi 9 octobre 2020, à 16h00, les actionnaires de la société 23B Conseils, société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros, dont le siège social est situé 23 rue des sports, 31770 Colomiers, immatriculée au RCS de Toulouse, sous le numéro 887 777 118, se sont réunis.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents.

L'assemblée est présidée par Madame Biosca Marie-Laure, Président de la société.

Monsieur Lucas Biosca est désigné comme secrétaire de la séance.

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que quatre actionnaires, représentant 300 actions sur les 300 actions composant le capital social, sont présents.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai nécessaires à sa tenue.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour soumettre à l'approbation des actionnaires la décision suivante :

- Nomination d'un Directeur général.

## Première résolution

1. Monsieur José Biosca déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction, ou déchéance, susceptible de l'empêcher de les exercer.
2. Pour l'exercice de ses fonctions de Directeur général, Monsieur José Biosca est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social défini dans ses statuts.
3. Monsieur José Biosca est autorisé, en tant que Directeur général, à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoir pour une ou plusieurs opérations, ou catégories d'opérations déterminées.
4. Monsieur José Biosca décide qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Directeur général, à compter de sa nomination, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.
5. Par ailleurs, Monsieur José Biosca aura droit au remboursement de ses frais dûment justifiés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

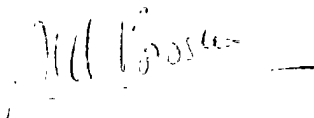
## Dernière résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente, si nécessaire, aux résolutions ci-dessus adoptées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Le Président,



Marie-Laure Biosca

L'actionnaire,



Stéphane Schmaltz

Le secrétaire de séance,




Lucas Biosca

L'actionnaire,



José Biosca

*Document certifié  
conforme à l'original,*  


*ML Biosca  
Présidente.*